



POINT DE VUE

Evelyne Will
Directrice de l'Euro-Institut de Kehl - www.euroinstitut.org

Pouvez-vous nous préciser les spécificités d'un organisme comme l'Euro-Institut de Kehl ?



Sur les différentes frontières, l'Euro-Institut de Kehl est le seul organisme de formation et de conseil en coopération transfrontalière entièrement bi-national, et ce tant du point de vue de sa structuration (GLCT réunissant des partenaires français et allemands) que de ses méthodologies d'intervention (formations thématiques bi- voire tri-nationales développées par une équipe franco-allemande).

L'Euro-Institut de Kehl a toujours été un partenaire actif du projet Interform depuis sa création. Quelle est selon vous l'utilité d'un tel projet ?

Etant donné cette spécificité de l'Euro-Institut de Kehl, il est tout naturel qu'il soit un partenaire actif du réseau Interform. Il apporte en effet à ce dernier l'expérience "appliquée" de la formation au transfrontalier.

Cette forte implication est évidemment liée à l'utilité d'un tel projet qui a pour vocation d'articuler les organismes de formation comme le nôtre avec le monde universitaire et le domaine de la recherche. L'objectif général du projet est en effet de travailler à la formalisation et à la transmission de compétences dans ce domaine particulièrement "opérationnel" de la coopération transfrontalière. Cet enjeu est important aujourd'hui puisque nous nous apprêtons à franchir une étape au niveau de la formation en transfrontalier et à passer d'une génération d'acteurs engagés mais formés en "faisant", à une génération de nouveaux acteurs pour lesquels une formation professionnelle est indispensable.

La formation des acteurs, vocation première du projet, passe par une modélisation des pratiques, permettant de se dégager d'une approche descriptive axée sur un espace donné, pour aller vers le développement de "méthodes" généralisables et transférables sur d'autres frontières, comme celles des nouveaux pays membres de l'Union Européenne.

Quelles ont été les avancées du dernier séminaire-test consacré à la "formation des chefs de projets transfrontaliers" que vous avez co-organisé avec la MOT, à Kehl, en mars dernier ?

L'objectif était de préparer une "mallette pédagogique" destinée à être un outil pratique pour les formateurs de chefs de projet dans une confrontation entre approche opérationnelle du terrain et recherche. Les participants, acteurs de la coopération transfrontalière et chercheurs, ont pendant ces deux journées confronté leurs points de vue sur les compétences nécessaires à développer en "management de projets transfrontaliers" et fait part de leurs attentes en terme de formation. Cette mallette pédagogique a pour objet de prendre en compte toutes les spécificités propres au transfrontalier et d'aider les porteurs de projet à sortir de leur cadre de référence national afin d'appréhender les situations dans une dimension "trans-nationale" et "inter-culturelle".

Le projet Interform

Approuvé en décembre 2004 au titre du programme européen INTERACT, le projet Interform a permis de constituer un réseau européen de formation et de recherche axé sur les pratiques transfrontalières. Son objectif est de développer la capacité des territoires à monter des projets de coopération en organisant un corpus scientifique et technique confronté aux pratiques de terrain grâce à la mise en réseau des acteurs de la formation et de la recherche spécialisés sur ce champ.

Prévu pour une durée de 3 ans, il regroupe des partenaires de 5 pays différents : la Mission Opérationnelle Transfrontalière en tant que chef de file, l'Euro-Institut de Kehl, l'Université de Pau et des Pays de l'Adour, l'Université de Nice Sophia Antipolis, l'Université de Gênes, l'Institut International de Communication à Gênes, l'Université de Genève et l'Université de Deusto (Espagne).

Le projet s'organise autour de trois pôles :

- Tout d'abord, le pôle "ressources" doit permettre de constituer un centre de documentation (base pédagogique pour la formation et de référence pour la recherche) et un réseau d'experts (repérage des compétences, mise en réseau des pratiques...). Ce pôle a également pour objet l'organisation de la complémentarité des lieux de formation en optimisant l'offre et en renforçant les spécificités de chacun.

- Le pôle "production" est dédié quant à lui à la conception de "modules de formation" méthodologiques ou thématiques. Les nouveaux produits pédagogiques, développés dans ce cadre, ont pour vocation d'être transférés en direction de toutes les frontières de l'Europe. Le premier module méthodologique a fait l'objet d'un séminaire test les 23 et 24 mars derniers à Kehl. L'objectif était de travailler sur la formation des chefs de projets transfrontaliers. Il doit aboutir à la réalisation d'une "mallette



pédagogique". Le prochain séminaire de formation, qui aura lieu les 25 et 26 octobre 2006, sera thématique et consacré à la santé.

- Enfin, le pôle "professionnalisation" est axé autour de l'organisation d'un séminaire annuel : les "Entretiens du transfrontalier". L'objectif est de professionnaliser les acteurs par la confrontation des points de vue entre praticiens de terrain et chercheurs. Les premiers "Entretiens" ont eu lieu en décembre 2005 à Nice sur le thème du développement économique. Les Actes sont en ligne sur le site de la MOT www.espaces-transfrontaliers.org.

Les deuxièmes "Entretiens du transfrontalier" auront lieu les 30 novembre et 1er décembre 2006 sur la frontière franco-allemande. Ils porteront sur les "métiers et les compétences dans le transfrontalier".

Notons pour finir qu'un site Internet dédié au projet est en cours de création. Il devrait être disponible avant l'été à l'adresse suivante : www.interform-eu.org.



Vers un "euro-territoire" franco-italien

Les 10 collectivités départementales et provinciales, réunies depuis 2000 au sein de la Conférence des Alpes franco-italiennes, ont décidé le 3 mars dernier à Nice, de se reconnaître en un "euro-territoire" franco-italien, avec l'ambition de devenir une zone de compétitivité reconnue en Europe.*

Cette décision marque la volonté de construire les bases d'un projet politique fort de coopération transfrontalière, avec l'ambition de répondre aux enjeux de la nouvelle programmation européenne 2007-2013. Quatre grandes priorités ont été définies :

- Renforcer la cohésion territoriale de cet euro-territoire et son poids politique en Europe, avec l'objectif de le doter d'une structure juridique adaptée (comme le Groupement Européen de Coopération

Territoriale proposé par la Commission) ;

- Rééquilibrer vers le sud de l'Europe les activités économiques à travers une meilleure connexion du territoire du point de vue des infrastructures de transport (ligne ferroviaire Lyon-Turin, etc.) et les nouvelles technologies de l'information et de la communication ;

- Travailler à la conservation et à la valorisation des ressources des territoires et constituer des pôles de compétitivité transalpins reconnus en Europe ;

- Intégrer cet euro-territoire dans une euro-région transalpine plus large.

* Association regroupant les départements français des Alpes-Maritimes, des Alpes-de-Haute-Provence, des Hautes-Alpes, de l'Isère, de la Savoie et de la Haute-Savoie, les provinces italiennes d'Imperia, Cuneo et Turin, et la Région Autonome de la Vallée d'Aoste.



Les Contrats de projets Etat-Région 2007-2013

Le Comité interministériel d'aménagement et de compétitivité des territoires, qui s'est réuni le 6 mars 2006 sous la présidence du Premier Ministre, Dominique de Villepin, a été consacré à l'achèvement des "Contrats de plan État-région 2000-2006" et au lancement des nouveaux "Contrats de projets État-région 2007-2013". A travers la mise en place annoncée pour le 1^{er} janvier 2007 de ce nouveau dispositif, le gouvernement a affiché sa volonté de donner une "nouvelle orientation" à l'aménagement du territoire.

Coordination avec les futurs programmes européens "2007-2013"

La coordination entre les futurs programmes européens et les nouveaux Contrats de projets pour la période 2007-2013 marque la volonté d'inscrire ces derniers dans les orientations stratégiques européennes de Lisbonne et Göteborg "en faveur de l'innovation, de la compétitivité et du développement durable". Les trois priorités des contrats de projets seront donc la compétitivité et l'attractivité, la promotion du développement durable et la cohésion sociale et territoriale.

Thématiques resserrées

Outre la prise en compte des orientations stratégiques communautaires, la nouvelle contractualisation se caractérise par un "resserrement sur un nombre limité de thématiques prioritaires et de projets d'investissements structurants de grande envergure". La priorité sera donnée aux projets "d'envergure nationale, suscitant d'importants effets d'entraînement pour les territoires". "Les projets en nombre limité seront identifiés, caractérisés et chiffrés dès la signature des contrats. Ils pourront faire appel à des financements de l'Etat et de ses établissements publics concernés". A noter également que l'aménagement du réseau routier national ne fera plus partie des nouveaux contrats, "afin qu'une plus grande place soit consacrée aux transports collectifs". D'autre part, les villes moyennes feront l'objet d'une "prise en compte" particulière. Ce resserrement du dispositif a occasionné une refonte des relations contractuelles entre l'Etat et les Régions, celles-ci devenant, dans la négociation, des interlocutrices "prioritaires" et non plus "exclusives" de l'Etat. L'objectif est d'associer les autres niveaux de collectivités, comme les départements (cf. Acte II de la décentralisation).

Volet territorial maintenu

L'existence d'un "volet territorial" dans les futurs contrats a été maintenue. Le principe d'une "contractualisation globale", qui caractérisait les précédents contrats, est toutefois remplacé par celui d'un financement exclusif de projets : ceux-ci, "s'inscrivant dans des démarches territoriales infra-régionales" seront retenus "de façon sélective pour soutenir les dynamiques de développement des territoires à une échelle plus fine". Mobilisant "certains moyens des CPER ainsi que des moyens ministériels hors contrats et des financements des établissements publics de l'Etat", ces projets pourront porter sur les thématiques suivantes :

- politiques de développement durable des agglomérations, concourant notamment aux stratégies de compétitivité et de meilleure intégration du tissu urbain ;
- développement numérique des territoires lié aux démarches de compétitivité économique ;
- stratégies territoriales d'adaptation au changement climatique par la promotion des énergies renouvelables et la maîtrise de la demande énergétique ;
- gestion équilibrée de la ressource en eau ;
- prévention des risques naturels ;
- adaptation des services au public, initiatives innovantes en matière de services à la personne, [...].

Calendrier

Fin mars, deux circulaires ont été adressées au préfets de région précisant les modalités de préparation des futurs contrats. Les préfets de Région doivent élaborer, pour le 9 mai, un diagnostic territorial commun aux CPER et aux programmes européens qui servira de base à la négociation. Il doit permettre d'identifier les enjeux et grands projets susceptibles d'être contractualisés ainsi que les axes forts du volet territorial. Les négociations des contrats avec les collectivités doivent débuter à l'automne pour une signature des contrats avant la fin de l'année.

14 mars - Conseil des ministres franco-allemand

• A cette occasion, les ministres des Transports français et allemand ont signé un accord international prévoyant la reconstruction du pont ferroviaire de Kehl, à hauteur de Strasbourg, afin de relier d'ici 2010 les réseaux TGV français et ICE allemand.

• De plus, l'accord cadre du 22 juillet 2005 entre la France et l'Allemagne sur la coopération transfrontalière sanitaire a été complété d'un arrangement administratif qui en fixe les modalités d'application et qui permet aux acteurs des régions Alsace et Lorraine et des Länder Bade-Wurtemberg, Rhénanie-Palatinat et Sarre de conclure des conventions de coopération.

Candidature transfrontalière au Patrimoine mondial de l'UNESCO



La candidature transfrontalière du "Rivage méditerranéen des Pyrénées" au patrimoine mondial de l'UNESCO a été déposée le 31 janvier 2006.

Présentée par l'Etat espagnol et soutenue par l'Etat français, elle est portée conjointement par le Consell Comarcal de l'Alt Empordà et le Conseil de Développement du Pays Pyrénées-Méditerranée.

La décision de l'UNESCO sera prise au mois de juillet 2007.

Pour en savoir plus : www.payspyreneesmediterranee.org

Revue de presse

Les eurodéputés obtiennent un compromis sur le budget, Le Monde, 5 avril

"Les négociateurs du Parlement européen ont obtenu, dans la nuit du mardi 4 au mercredi 5 avril, à Strasbourg, que le Conseil revienne un peu à la hausse l'accord sur les perspectives financières 2007-2013, conclu entre les chefs d'Etat et de gouvernement le 16 décembre 2005..."

Lille Métropole crée une nouvelle structure transfrontalière, Les Echos, 11 avril

"La Communauté urbaine de Lille a décidé [...] la création d'un Groupement local de coopération transfrontalière (GLCT). Cette structure prend le relais de la Conférence permanente intercommunale transfrontalière (COPIT) au périmètre beaucoup plus étroit, en vue d'une intégration plus large avec les collectivités flamandes et wallonnes..."

Centre Haut-Rhin GLCT : le pont terminé début mai, L'Alsace, 11 avril

"...Le comité directeur a pris connaissance de l'avancée des travaux de construction du pont devant relier à partir du 20 mai Fessenheim à Hartheim par-dessus le Rhin. [...] L'inauguration de l'ouvrage est prévue pour le samedi 20 mai..."

Signature de la convention tarifaire régionale Unireso, Etat de Genève, 31 mars

"...Ont été signés à Genève 2 accords qui revêtent une signification importante pour les transports publics régionaux : la Convention tarifaire régionale Unireso, qui intègre le réseau de chemins de fer français à la communauté tarifaire Unireso et le Protocole d'accord sur une billettique commune..."

Statistique : une harmonie franco-suisse, Le Progrès, 19 avril

"...La CTJ [Conférence TransJurassienne] vient de créer l'Observatoire Statistique Transfrontalier de l'Arc Jurassien (OSTAJ) qui associe l'INSEE (Institut National de la statistique et des études économiques) de Franche-Comté à quatre de ses homologues suisses..."

Monaco se rapproche des Alpes-Maritimes, Nice-Matin, 12 avril

"...Selon les nouveaux accords franco-monégasques de 2005, plus besoin de passer par Paris pour régler certains dossiers communs [...] Avec la création d'une commission locale coprésidée par le préfet des Alpes-Maritimes, l'ambassadeur de France à Monaco et le ministre d'Etat. Première réunion [...] en juin. Au menu, des sujets comme la modernisation de la ligne TER Nice-Vintimille, les ordures ménagères..."